

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES

SÉANCE DU 12 JUIN 2018



Le Conseil d'administration de l'IEP s'est réuni le 12 Juin 2018 dans les locaux de l'I.E.P. au 47, avenue de la Forêt Noire à Strasbourg à 17h.

Ont participé à la réunion les membres dont les noms suivent :

Le Président :

- M. BUR : procuration de M. DUHAMEL et M.GRIMONPREZ.

Le Directeur :

- M. ECKERT

Pour les personnalités extérieures :

- M. DEBEVE
- M. KAHN
- M. GAUTIER
- Mme PIETRZYK
- Mme ROBITAILLIE

Pour les enseignants :

- M. BLAZY
- Mme HAMELIN
- M. FABREGUET : procuration de M. KOVAR
- Mme DELANNAY
- Mme WILLMANN : procuration de Mme ROIRON et M. LASSERRE-CAPDEVILLE
- M. FERTIKH : procuration de Mme DE LA SALLE et M. TORREIRO-LAREO

Pour les représentants des personnels :

- M. KIFFER
- Mme DUCLOS

Pour les représentants des étudiants :

- 1^{er} cycle

- Mme GUIDAL
- M. SELMANI
- M. DALIGAULT
- Mme MODERE

- 2nd cycle

- Mme SCHOTT : procuration de M. JACQUET
- Mme GUILLEMOT
- Mme ALBERTOI

Pour les membres invités :

- Mme Anne REDONDO, Déléguée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations.
- Mme AQUATIAS, Directrice des études pour le premier cycle
- M. PETEY, Directeur des études pour le second cycle
- Mme GRANDHOMME, Responsable du service des études
- Mme HMAE, Responsable administratif et financier
- M. STOLLE, gestion des CA, Secrétaire de séance

Excusés

- M. HOWILLER
- Mme WASSENBERG

Monsieur le Président Dominique BUR salue les membres du Conseil d'administration. Il indique que le point 3 de l'ordre du jour sera repoussé à la fin du Conseil d'administration, vers 18h30, dans la mesure où Mme REDONDO ne pourra être présente qu'à ce moment-là. Il indique également que le point 5 est retiré de l'ordre du jour dans la mesure où la convention avec l'ENA n'est pas encore entièrement finalisée. Ce point fera donc l'objet d'un vote électronique. Le quorum étant atteint, Monsieur le Président Dominique BUR ouvre la séance du Conseil.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2018

Une modification a été demandée. En page 7, remplacer «licence en sciences sociales» par «licence de sociologie». Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote sur la version ainsi rectifiée.

Le procès-verbal de la séance du 19 avril 2018 intégrant cette modification est adopté à l'unanimité.

2 - Informations du Directeur

Monsieur Gabriel ECKERT indique que ses informations porteront sur trois points

- Le concours d'accès en 4^{ème} année
- La simplification des modalités d'examens
- Les relations avec l'Université de Strasbourg

a) **Concours d'accès en 4^{ème} année.** Le réseau des 7 Sciences Po du concours commun a renoncé à la création d'un concours commun de 4^{ème} année, préférant organiser une harmonisation des procédures de recrutement en 4^{ème} année dans les différents IEP membre du réseau. Il est donc préconisé de mettre en place une procédure similaire dans les différents IEP, avec un concours sur dossier et sur entretien. L'appréciation des candidatures sera réalisée sur la base de critères communs à l'ensemble des Instituts (pluridisciplinarité, ouverture) et de critères propres à la filière (parcours antérieur, stages, place des langues avec possibilité d'un oral partiellement en anglais).

Pour Sciences Po Strasbourg, il s'agit là d'une évolution forte dans la mesure où celui-ci est le seul Institut à n'avoir pas de concours d'accès en 4^{ème} année. La discussion relative à la portée et aux modalités de cette réforme inclura la mastérisation de la 4^{ème} année et la création de la nouvelle filière de Relations internationales. La discussion a déjà débuté, sur l'ensemble de ces points, avec les responsables de sections et les responsables de masters. Il en a également été discuté lors de la Commission paritaire du 5 juin 2018. La discussion sera poursuivie avec toutes les parties concernées à la rentrée universitaire.

Par ailleurs, le Master 1 en relations internationales sera intégré dans le diplôme en tant que 5^{ème} filière, ce qui permettra une ouverture aux étudiants du diplôme de l'IEP et une harmonisation de la situation des étudiants qui obtiendront un diplôme national de master (DNM) et le diplôme propre de Sciences Po Strasbourg.

b) **Simplification des modalités d'évaluation.** La session d'examen de deuxième année a mis en évidence le nombre considérable d'épreuves organisées pour évaluer les étudiants. Après discussion avec nombre

d'enseignants, la direction a décidé de lancer une réflexion sur les modalités d'une simplification et d'une amélioration des procédures d'évaluation.

A cette fin, il est proposé de mettre en place une commission de réflexion composée :

- d'un représentant de chacune des sections présentes à l'Institut
- des 2 directeurs des études
- de Madame Anaïs HAMELIN, chargée de mission à l'innovation pédagogique
- de 2 représentants étudiants désignés par les représentants étudiants au Conseil d'administration.
- d'un représentant de la scolarité du diplôme.

Madame Véronique ROBITAILLIE indique que la question de l'évaluation est un point sensible de la formation à l'INET. La logique est de former des personnes compétitives sur le marché de l'emploi, d'où la nécessité de raisonner en terme de compétences plus que de savoirs. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond qu'il se nourrit également de la réflexion pédagogique de l'INET pour ce qui est de l'évolution du modèle de formation. Il est convaincu que la commission envisagée fera rapidement des propositions utiles.

Monsieur le Président Dominique BUR souligne que c'est une question complexe qui engage l'avenir. Le Conseil d'administration aura l'occasion de revenir sur la question.

c) Les relations avec l'Université

1. Monsieur Gabriel ECKERT Insiste dans un premier temps sur la logique de coopération avec les autres composantes de l'Université et cite les réussites comme la mise en place du Master en Santé et environnement avec la Faculté de Médecine, les licences en sociologie et en sciences économiques, l'accès privilégié au CUEJ.

Ces réussites ne doivent cependant pas être contrebalancées par une tutelle trop pesante car cela compromettrait l'autonomie nécessaire à l'IEP dans un contexte de concurrence avec les autres IEP, dont seulement 2 sont des composantes d'une Université.

La première difficulté potentielle réside dans le projet de renforcement du rôle des collègiums. Jusqu'à présent, ils se situent entre les services centraux et les composantes de l'Université. Il y en a pour l'instant 9 et ces derniers s'occupent principalement de questions liées à la coordination de la recherche. Il est question de diminuer le nombre de collègiums de 9 à 5 par fusion des petits collègiums. Seraient ainsi fusionnés les collègiums Droit - Administration - Sociétés (DAS), Sciences économiques et management (SEM) et Journalisme et études politiques (JEP) au sein d'un collègium unique, baptisé DEMSEP. En outre, le rôle de ces collègiums serait renforcé et ils seraient dotés d'organes largement autonomes comprenant un conseil (ou siègeraient des élus étudiants, enseignants et administratifs de chaque conseil d'administration) qui désignerait un bureau qui désignerait un Directeur de collègium. En bref, cela conduit à une logique fédérative qui réduit très fortement l'autonomie et les prérogatives des composantes.

Les collègiums Droit - Administration - Sociétés (DAS), Sciences économiques et management (SEM) et Journalisme et études politiques (JEP) refusent catégoriquement cette intégration. Ils l'ont exprimé par un message commun adressé à la Présidence de l'Université.

2. Par ailleurs, la direction des enseignements et de la scolarité de l'Université a demandé à plusieurs reprises de faire remonter aux organes centraux les modalités d'évaluation du diplôme de l'IEP. Or le diplôme de l'IEP est un diplôme propre qui n'est ni un diplôme d'université, ni un diplôme national et cela conformément aux articles D.413-22 et D. 741-10 du code de l'éducation. Le diplôme propre relève donc de la compétence exclusive du Conseil d'administration de l'Institut.

Monsieur le Président Dominique BUR partage les préoccupations de Monsieur Gabriel ECKERT et propose que l'on réagisse avec tact et mesure mais également détermination.

Monsieur Christian DEBEVE propose de rédiger une motion de soutien au Directeur de l'IEP. Monsieur le Président Dominique BUR propose au Directeur de préparer une motion en ce sens et de l'adresser à l'Université, avec l'accord du Conseil d'administration, si les demandes des services relatives au diplôme propre étaient réitérées.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.

3 – Compte rendu d'activité de Madame Anne REDONDO, Déléguée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations (à partir de 18h30)

Madame Anne REDONDO fait le bilan de sa première année de prise de fonctions. Cette année correspond donc à l'installation du dispositif dans le paysage de Sciences Po Strasbourg. Elle se félicite du soutien de la direction, des enseignants et des étudiants de l'Institut. Une demi-journée a été consacrée aux étudiants de première année du diplôme de l'Institut où elle a pu présenter son action dans le cadre de la charte de lutte contre les discriminations. Elle projette de reconduire cette action à destination des étudiants de première et quatrième année du diplôme de l'IEP afin de couvrir l'intégralité des étudiants du diplôme. Elle a animé une réunion pour les personnels administratifs au mois d'avril. Elle a pris contact avec les présidentes et présidents des associations étudiantes de Sciences Po Strasbourg. Elle a également mis en place une permanence mensuelle et celle-ci a fait l'objet de nombreuses affiches.

La charte de lutte contre les discriminations est largement diffusée dans les locaux de l'Institut et sur les supports de communication de l'IEP comme les agendas, les guides des études et le site web. Le dispositif se diffuse progressivement dans le réseau et Sciences Po Grenoble a adopté la charte dans le même sens.

Madame REDONDO s'interroge sur le nombre limité de saisines. Elle indique qu'un des objectifs de la charte est la prise de conscience qu'il faut être vigilant sur les discriminations. Elle est naturellement favorable à toute suggestion permettant de développer ses fonctions.

Une discussion s'ensuit. Monsieur le Président Dominique BUR se félicite de la prise de conscience qu'a permis la mise en place de la charte.

A la question de l'information sur les événements comme le Kritérium, Madame Anne REDONDO dit qu'elle reste à la disposition des associations étudiantes dans ce cadre. Elle a été sollicitée par les associations étudiantes pour des questions liées au week-end d'intégration.

Madame Christine AQUATIAS indique que – dans un contexte plus large – l'on n'admet plus des propos rabaissants. C'est bien que l'on en parle et que les étudiants soient moins passifs. Monsieur Gabriel ECKERT va dans le même sens. Madame Loriane GUIDAL note que les discriminations peuvent aussi concerner les questions de racisme ou celles vis-à-vis des personnes handicapées ou des étudiant.e.s les plus pauvres.

Madame Anne REDONDO note également le travail mené avec le collectif copines.

Madame Agnès DUCLOS remercie Madame Anne REDONDO pour son action et remarque qu'elle entend des étudiants tenir des propos dégradants à des étudiantes : l'on peut espérer que le travail mené pour la lutte contre les discriminations et la communication faite à son sujet vont conduire certaines d'entre elles à ne plus se laisser faire.

Monsieur le Président Dominique BUR estime que le système de la charte fonctionne bien et qu'il va se conforter. Il remercie Madame Anne REDONDO de sa présentation.

4 – Parcours «Haute fonction publique»

Le point est présenté par Monsieur Joël PETEY. Ce parcours s'inscrit dans le cadre de la convention cadre avec l'ENA de 2016 qui prévoit la mise en place d'un parcours pédagogique orienté vers la haute fonction publique, tout au long de la scolarité du diplôme. Il y a, dès la première année, une action d'information sur l'ENA et ses concours avec pour objectif la construction d'un profil pour présenter les concours dans les meilleures conditions. A partir de la 2^{ème} année, est prévue une labellisation d'options en liaison avec Monsieur Marc SIMON, Directeur de la Prépa ENA et de la Prépa INET, afin de correspondre au plus près aux épreuves du concours de l'ENA. Il y a également la création d'une option en « Administration publique comparée » pour mettre à profit l'année de mobilité internationale et comparer les administrations publiques du pays de mobilité. Monsieur Joël PETEY insiste sur le fait que ce n'est pas un programme d'étude mais que les étudiants doivent mobiliser les éléments acquis dans la logique d'une présentation aux concours administratifs.

Monsieur Gabriel ECKERT répond aux questions de Madame Anaïs HAMELIN en indiquant que la convention prévoit effectivement de favoriser des stages au sein des administrations publiques, en particulier si l'étudiant est en année de césure. Elle prévoit une coopération avec l'ENA pour favoriser l'accès des étudiants boursiers à de tels stages. Cette dimension sociale est d'ailleurs importante pour favoriser l'ouverture des recrutements de la haute fonction publique.

Madame Agnès DUCLOS pose la question du suivi administratif à la rentrée prochaine. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que du point de vue administratif il y aura simplement un pointage des étudiants. Ce n'est pas un parcours de formation spécifique.

Madame Véronique ROBITAILLIE estime que l'on attend de plus en plus des étudiants la possibilité de faire du benchmark dans un contexte de concurrence des Administrations. Il y a là des challenges incroyables. Elle estime que la sensibilisation aux carrières de la haute fonction publique dès le début de la scolarité est très positive.

A l'issue de ce débat, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.

5 - Convention avec l'ENA relative au parcours « Administration comparée et gestion publique » de la mention de Master « Administration publique »

Point reporté

6 – Service des études

6.1 - Modifications du règlement des examens du diplôme de l'IEP

6.1.a Modifications du règlement des examens du diplôme de l'IEP de la première année

6.1.b Modifications du règlement des examens du diplôme de l'IEP de la deuxième année

6.1.c Modifications du règlement des examens du diplôme de l'IEP de la quatrième année

Ces points sont présentés par Madame Christine AQUATIAS. Dans les trois règlements des examens, ont été rajoutés les instructions sur le bon déroulement des épreuves et la définition d'une « colle » en tant qu'épreuve de contrôle continu commune à l'ensemble des groupes de conférences de méthode associées à une même matière ». Le règlement de la 4^{ème} année, se voit ajouter l'option facultative d'administration publique comparée (voir point 5, ci-dessus).

La modification du règlement des examens de la deuxième année du diplôme de l'IEP, prévue à l'article 9, reprend la proposition des enseignants en sciences politiques de mettre en place une conférence de méthode qui serait un prolongement du cours magistral de Méthodologie des Sciences Sociales (première année), porterait sur les méthodes qualitatives (entretien et observation) et prendrait la place de la conférence de méthode de Science Politique, jusqu'alors en lien avec plusieurs cours magistraux de la discipline. L'évaluation de cette nouvelle conférence de méthode, qui reposerait sur un travail en équipe des étudiants, serait multiforme : exercices éventuellement évalués, entretiens retranscrits, présentations orales des résultats de l'enquête et rapports écrits tenant compte des remarques faites lors de la présentation orale. Dès lors, l'organisation d'une colle de Science Politique au cours de l'année n'est plus nécessaire. Pour permettre la suppression de cette colle, la modification de l'article 9 est rédigée de la manière suivante : « Dans les conférences de méthode, l'évaluation repose obligatoirement sur au moins deux exercices (exposé, fiche de lecture, travail de groupe, note de synthèse, devoir sur table etc.). Parmi ceux-ci une épreuve de contrôle continu, communément nommée « colle », peut être organisée ».

Madame Alice SCHOTT estime que les étudiants ont déjà un emploi du temps très chargé. Elle estime que ce sera très lourd pour eux de faire un travail de terrain. Madame Loriane GUIDAL va dans le même sens et considère que les étudiants ne seront pas très favorables à cette modification.

Monsieur Karim FERTIKH estime que la modification de la conférence de méthode répond à la problématique d'appliquer les méthodes des sciences sociales pour comprendre comment on produit de l'information dans les sciences sociales. Il a conscience que les conférences de méthode ne doivent pas être trop exigeantes pour les étudiants et l'équipe enseignante a mené une réflexion en ce sens.

Madame Agnès DUCLOS note qu'il faut remplacer candidat par étudiant dans l'un des documents. Monsieur Gabriel ECKERT la remercie pour sa lecture attentive.

Monsieur Gabriel ECKERT répond à Madame Alice SCHOTT que l'innovation pédagogique implique une autonomie plus grande dans le travail de l'étudiant. On ne peut pas maintenir un volume de cours trop important et demander aux étudiants des travaux personnels.

A l'issue du débat, Monsieur Dominique BUR propose de passer au vote et les règlements des examens du diplôme de l'IEP de première, seconde et quatrième année sont adoptés avec une voix contre et une abstention.

6.2 - Modifications du règlement des examens de la Prépa ENA et de la Prépa INET au titre de la cinquième année du diplôme de l'IEP

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui indique que la modification vise à caler les modalités de l'épreuve de langue sur le concours de l'ENA suite à la suggestion de Madame Virginie ROIRON lors d'un Conseil précédent.

Madame Véronique ROBITAILLIE indique qu'à l'INET, il n'y a plus de sujets tirés au sort. L'oral est un entretien de recrutement suivi d'un échange avec le jury.

A l'issue de ce débat, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote. Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.

7 - Avenant financier 2018 à la convention avec la fondation Genshagen.

Le point est présenté par Madame Christine AQUATIAS qui précise que c'est la dernière année d'application de l'actuelle convention avec la Fondation Genshagen qui organise notre participation à l'Université d'été de celle-ci. Elle indique qu'en 2016, l'Institut a présenté 6 candidats dont 5 ont été acceptés et en 2018 les 4 étudiants présentés ont été admis. En ce qui concerne la mobilité enseignante, Monsieur Emmanuel DROIT s'est rendu à cette Fondation et animera un workshop lors de la prochaine Université d'été. En tout état de cause, les modalités de notre coopération seront rediscutées lors de la négociation d'une nouvelle convention qui sera présentée au Conseil d'administration.

Madame Agnès DUCLOS remarque que la participation de l'IEP – 7000 euros – est supérieure au prorata correspondant à la participation de 4 étudiants de l'IEP. Madame Christine AQUATIAS lui répond que l'IEP verse 7000 euros même si un seul étudiant de l'IEP participe à ladite Université d'été.

Madame Christine AQUATIAS répond à Mme Anne-France DELANNAY que le faible nombre de candidats s'explique par le calendrier de l'appel d'offres en période d'examens. Par ailleurs, le décalage de l'Université d'été à la fin août devrait être plus favorable à nos étudiants et nos enseignants.

A l'issue de ce débat, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote. Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.

8 – Tarifs

8.1 - Adoption du principe d'une caution dans le cadre du programme PEI

Madame Anne-France DELANNAY, qui présente le point, indique que l'Institut est de plus en plus confronté, dans le cadre du programme PEI, à des comportements indéliques des étudiants qui se désistent très tardivement ce qui occasionne des frais lors de la commande de billets et de repas qui restent à charge de l'Institut. Par ailleurs, ces comportements provoquent une démotivation de l'équipe qui les encadre, en particulier les tuteurs étudiants qui sont très impliqués.

Elle répond à Monsieur le Président Dominique BUR que le chiffrage des pertes est d'environ 4000 €. Il faut montrer que le programme a un coût. Elle propose donc d'adopter le principe d'une caution dans le dossier d'inscription. Il s'agit d'éviter la recrudescence de comportements de consommateurs. Le but n'est clairement pas d'encaisser les chèques.

Madame Loriane GUIDAL, qui a bénéficié du programme PEI à Saint Germain en Laye, est réservée sur cette initiative. Elle indique que, dans la mesure où l'on demande une caution, on introduit un élément financier qui dénature le programme. Cela serait pénalisant pour des personnes qui ont envie de passer le concours et pourraient être dissuadées de s'inscrire au programme PEI.

Monsieur Gabriel ECKERT partage ces réserves tout en indiquant qu'il est sensible aux raisons invoquées pour justifier la mise en place d'une telle caution. Il faut trouver une réponse qui ne soit ni dissuasive, ni contraire à l'esprit du PEI mais qui préserve le bon usage des deniers publics.

Monsieur Christian DEBEVE estime que la problématique est bien posée et existe. Mais il faut faire preuve de psychologie dans la mesure où cela donne des arguments symboliques dans les deux sens et s'assurer que cela ne s'oppose pas à l'idée du programme. Des réserves sont également exprimées relativement au montant de la caution qui semble trop élevé.

Madame Agnès DUCLOS remarque que des familles se préoccupent peu des projets de leurs enfants et l'on peut craindre que des parents ne bloquent le projet de leur enfant en refusant de remettre un chèque de caution. Pour Monsieur Karim FERTIKH la mise en place du chèque de caution peut être pénalisante pour les personnes ne disposant pas de chèquiers (cas des interdits bancaires).

Monsieur le Président Dominique BUR constate que le sujet ne recueille pas l'unanimité. Il estime que ce point doit faire l'objet d'une réflexion plus approfondie et son résultat présenté à un prochain Conseil. Monsieur Christian DEBEVE estime que dans l'intérêt des élèves et par respect du travail de Madame Anne-France DELANNAY il conviendrait de trouver des solutions plus incitatives assez rapidement.

Monsieur Gabriel ECKERT indique que le Conseil pourra faire le point sur la question après le mois de juin 2019 dans le cadre du bilan du programme PEI 2018/2019. On verra alors s'il faut avoir recours à des solutions plus contraignantes. En attendant, des mesures de sensibilisation seront mises en œuvre.

Dans ce cadre, le Président Dominique BUR décide de ne pas soumettre le point au vote.

8.2 –Modification de tarif (insertion publicitaire)

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui indique qu'il s'agit là d'une simple modification de détail afin d'ajuster un tarif d'insertion publicitaire dans l'agenda réalisé au profit des étudiants de l'Institut.

Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote. Ce point est adopté à l'unanimité.

9- Relations Internationales :

Accord d'échange d'étudiants avec

9.1 The College of the Holy Cross, Worcester, MA (Etats-Unis)

9.2 Georgia State University Atlanta, GA, (Etats-Unis) (sous réserve)

9.3 Syracuse University, Syracuse, NY (Etats-Unis) (sous réserve)

9.4 University of Wyoming Laramie, WY (Etats-Unis)

Le point est présenté par Madame Caroline LEHNI. Les deux accords sous réserve n'ont pas encore été transmis par nos partenaires. L'accord avec le College of the Holy Cross, Worcester, MA (Etats-Unis) permet aux étudiants d'avoir le statut d'assistant de français avec un logement, un salaire et un forfait pour frais d'hébergement. Le nouvel accord avec l'University of Wyoming Laramie, WY (Etats-Unis) permet une diversification vers les Etats-Unis et de profiter du caractère interdisciplinaire de cette Université. Cet accord a été rendu possible par une ancienne étudiante de Georgetown qui est venue étudier à Sciences Po Strasbourg.

Monsieur Gabriel ECKERT remercie Madame Caroline LEHNI pour le travail de traduction qu'elle a terminé cet après-midi.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

10 - Divers

Monsieur le Président Dominique BUR indique que les dates des réunions du Conseil d'administration, pour l'année universitaire 2018/2019, seront transmises aux membres du Conseil au début du mois de septembre.

Monsieur le Président Dominique BUR clôt le présent Conseil à 19h15.

Le Directeur de l'IEP
Professeur Gabriel ECKERT